



AEF Dépêche n°510823 - Paris, le 19/11/2015 15:08:00
- Urbanisme et Aménagement -

Compte : cleger (113769) - 109.26.214.250 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite,
sauf accord formel d'AEF.

"Il n'est pas question que GPA intervienne en lieu et place de notre outil d'aménagement" (P. Braouezec)

Par **Emilie Buono**

Si la candidature de Paris est retenue pour accueillir les Jeux olympiques 2024, c'est sur le site "Pleyel Bords de Seine", à cheval sur les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), que sera implanté le village olympique : ainsi en a décidé l'association Ambition olympique début novembre. "Ce choix a une importance assez considérable" pour Plaine Commune et son territoire, fait valoir, lundi 9 novembre 2015, Patrick Braouezec qui préside la communauté d'agglomération. "Si on veut que des décisions soient prises, il faut que l'on entre dans un partenariat avec l'État très rapidement", pourquoi pas sous la forme d'un CIN, souligne-t-il. Mais "il n'est pas question que GPA intervienne en lieu et place de notre outil d'aménagement, Plaine Commune Développement", prévient l'élu, qui plaide pour que ce document soit un "contrat d'application du CDT".

Plaine Commune Développement va connaître une "accélération de son activité" en lien avec la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024, fait valoir Catherine Léger, directrice générale de la SEM, lundi 9 novembre 2015. En effet, si la capitale était retenue pour accueillir cet événement, le village olympique serait implanté sur le site baptisé "Pleyel Bords de Seine", à cheval sur les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Des trois sites en lice, tous situés dans le département, c'est en effet celui-ci qui a été préféré, début novembre, par le conseil d'administration de l'association Ambition olympique et paralympique (lire sur AEF).

"Ce choix a une importance assez considérable pour nous", indique Patrick Braouezec, président (ex-PCF) de la communauté d'agglomération, qui préside aussi la SEM. "Certaines choses seront lancées avant la décision [du Comité international olympique] en septembre 2017, on ne pourra pas attendre", explique-t-il, notamment en

1 000

C'est, en moyenne, le nombre de logements produits chaque année depuis dix ans par Plaine Commune Développement, sur les 3 200 à 2 400 produits sur le territoire de Plaine Commune, indique Catherine Léger, directrice générale de la SEM. "630 logements sont en cours de réalisation en ce moment dans nos opérations", précise-t-elle.

À noter parmi ces dernières, la ZAC de la

matière de transports et d'aménagement. Il voit le choix de ce site comme "un facteur accélérateur et surtout un acteur d'assurance que les transports en commun - le GPE [lignes 14, 15, 16 et 17], attendu pour 2023 - seront au rendez-vous".

"CONCEVOIR LE VILLAGE OLYMPIQUE DIFFÉREMMENT"

Le futur village olympique est en partie situé dans le périmètre de la ZAC de l'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, dont la SEM conduit la réalisation. "Ce projet prend une dimension particulière avec l'annonce des JO", note Catherine Léger. Plaine Commune Développement y a racheté des entrepôts du Printemps, qui ont été déconstruits l'an dernier. "On lance les 200 premiers logements, des actes de vente sont signés", indique-t-elle. Il y a donc "déjà un quartier constitué, qui sera voisin du village olympique, ou du quartier que l'on fera de toute façon selon le plan-masse d'aménagement, qui peut fonctionner dans tous les cas de figure" (candidature de Paris retenue ou non). Elle évoque un "potentiel de 1 000 logements, 50 000 mètres carrés de bureaux, 7 000 m² d'équipements publics", soit "14 hectares au total".

Tour à La Courneuve ou encore la ZAC des Tartres, dont l'aménagement a été cédé à la SPL Plaine Commune Développement et qui s'étend sur les communes de Saint-Denis, Stains et Pierrefitte. Autre grand projet mené par PCD, le franchissement urbain qui reliera la future gare Pleyel au quartier du Landy. Cet ouvrage de 280 mètres de long, sur lequel pourra s'adosser un "bâtiment-pont", fait l'objet d'un concours international.

Mais la programmation de l'écoquartier doit être adaptée pour tenir compte des besoins du futur village. "Nous avons pour objectif de concevoir le village olympique différemment de ce qui a été fait [ailleurs] jusque-là", à savoir reconvertir le village en logements, explique Patrick Braouezec. "Là, l'idée est de travailler sur l'objectif final de programmation, avec du logement mais aussi des équipements publics, des espaces de travail, de co-working, etc., et de faire travailler les architectes sur le produit final pour en faire un village olympique qui aura pour vocation d'exister pendant deux fois quinze jours", détaille-t-il. "Nous voulons prendre les choses à l'envers, avec le souci de respecter les normes et le confort des athlètes." Au total, le village devra pouvoir accueillir 3 500 logements.

Catherine Léger se félicite également qu'il y ait "des acquis dans la candidature" transmise au CIO, "qui sont de grandes améliorations" pour le territoire. Et la directrice générale de citer l'enfouissement des lignes haute tension, qui va permettre la libération de foncier ; la construction d'un mur anti-bruit sur l'A86 ; la dépollution de certains sols ou encore la création d'une passerelle entre l'Île Saint-Denis et la cité du cinéma.

ENTRER "DANS PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT TRÈS RAPIDEMENT"

"Si on veut que des décisions soient prises, il faut que l'on entre dans un partenariat avec l'État très rapidement", fait valoir Patrick Braouezec. Ce partenariat pourrait prendre la forme d'un contrat d'intérêt national, outil dont la création était proposée par Thierry Lajoie, PDG de Grand Paris Aménagement, dans son rapport remis au ministère (lire sur AEF), et a été annoncée par le Premier ministre à l'issue du dernier comité interministériel sur le Grand Paris mi-octobre (lire sur AEF) (1). "La SEM jouera pleinement son rôle", affirme Patrick Braouezec. Il n'est "pas question que Grand Paris Aménagement opère en lieu et place de notre outil d'aménagement, Plaine Commune Développement", prévient-il. En octobre, le Premier ministre avait précisé que les CIN

seraient "ouverts à la signature de tous les partenaires", pour que "chacun se mobilise ainsi : EPA, EPL, SEM, acteurs du secteur privé".

Le président de Plaine Commune entend en faire un "contrat d'application du CDT", dans lequel "chacun y amène sa force de frappe". "L'État a la capacité de mobiliser ses partenaires, dont on aura besoin et qui ont un vrai pouvoir de nuisance s'ils freinent", poursuit-il, évoquant notamment la SNCF. Interrogé sur l'opportunité de signer d'autres contrats de ce type sur le territoire, il indique que "si l'objectif est d'être un accélérateur, en exécution du CDT, pourquoi pas".

Ainsi, sur les abords du parc Georges Valbon de La Courneuve, qui a longtemps cristallisé les craintes des élus locaux après la présentation du projet de "Central Park" (lire sur AEF), Patrick Braouezec rappelle que les élus "se battent depuis 23 ans pour avoir un co-pilotage collectivités locales/État sur ce territoire". "Le CDT a été signé il y a un an et demi [lire sur AEF], et c'est à l'initiative de Plaine Commune que la réflexion sur l'insertion du parc et la volonté de travailler sur ses franges y ont été inscrites. Nous avons été surpris de voir présenté un projet dont personne n'avait entendu parler, qui prévoyait 24 000 logements et une OIN...", raconte-t-il, se disant toutefois ouvert à la mise en place d'un "véritable partenariat avec l'État".

(1) Mi-octobre, le territoire de Plaine Commune ne figure pas dans la liste des projets d'OIN ou de CIN sur lesquels l'État a décidé d'intervenir, mais le gouvernement indique que des "discussions [sont] en cours sur les modalités d'accompagnement de l'État". "Ce territoire métropolitain de premier plan peut bénéficier d'un CIN dans un premier temps et d'une discussion pour une OIN dans un second temps", faisait valoir le dossier de presse.